

Le 12 juillet 2018

Lettre à Madame Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP

Madame la Présidente,

Le Collectif « Sauvons le climat » s'est fortement impliqué dans le débat public sur la PPE 2018. Fort de ses **30 000** membres et de ses nombreux experts sur le climat et l'énergie, il a déposé son cahier d'acteur et plus de 200 contributions, sous forme de point de vue, d'avis, de questions au Maître d'Ouvrage, de commentaires.

Nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur ce débat, qui a suscité de très nombreuses contributions, à la fois de la part d'institutions diverses et du grand public, ce dont il faut se féliciter et nous espérons ne pas être déçus par les enseignements qui en seront tirés.

Car quelques aspects nous ont semblé poser question. Si l'objectif de rechercher une large participation du grand public, gage de démocratie participative, est louable et se trouve partiellement atteint, **certaines conditions préalables nécessaires à un débat éclairé du public ne nous semblent pas avoir été complètement réunies.**

On sait en effet depuis Tocqueville qu'une bonne expression démocratique implique des citoyens parfaitement conscients et dûment informés des enjeux véritables des sujets qui sont soumis à leurs avis ou choix. Or, **il nous semble que cet aspect a pu faire défaut, par manque d'informations ou fausses idées non démenties dans plusieurs domaines**, notamment :

- Un sondage récent a montré que plus de la moitié des français « croyait » que les centrales nucléaires rejetaient du... CO₂ ! Eu égard à la priorité absolue de la lutte contre le réchauffement climatique, réaffirmée à très juste titre au plus haut niveau de l'Etat, à la suite à la COP 21 et de la mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone, on ne peut qu'être inquiet de l'effet d'une telle méconnaissance sur les avis exprimés par les citoyens. Et regretter qu'une information précise donnant une liste exhaustive des sources de production d'électricité non émettrices de CO₂ (énergies renouvelables et nucléaire) n'ait pas été préalablement publiée par la CPDP, lors du lancement du débat. Et plus généralement que le cahier des charges du Maître d'ouvrage n'ait pas non plus mis suffisamment clairement cette priorité climatique en exergue. Il a donc pu en résulter une mauvaise appréciation des enjeux par une partie du public. **Non, la réduction de la part de nucléaire à 50% n'est pas recherchée pour protéger le climat !**

- Autre point sur lequel l'information a manqué : « **Garantir la compétitivité économique** », objectif également majeur du cahier des charges, qui implique de maintenir des prix bas pour l'électricité. Or, à aucun moment les citoyens-consommateurs d'électricité n'ont été informés qu'ils payaient déjà et devraient continuer à payer durant de très longues années des sommes extrêmement importantes pour subventionner l'électricité éolienne et photovoltaïque... Qui s'élèvent, selon les chiffres officiels de la CRE, à 26 milliards d'euros déjà déboursés à ce jour, auxquels il faut ajouter 121 milliards à venir pour les seuls projets engagés fin 2018 ! Où trouve-t-on dans les dossiers présentés l'augmentation du coût de l'électricité pour les familles : + 40% depuis 2006, dont plus de la moitié en raison des subventions aux énergies renouvelables ? Pourquoi n'en a-t-on pas informé les citoyens-consommateurs, dont les plus précaires sont également soumis à ces surcoûts ? Le pire étant que ces dépenses ont été inefficaces puisque les émissions de CO₂ du pays ont augmenté de

5% de 2014 à 2017 d'après le CGDD! **La Cour des Comptes s'en est également inquiétée dans le rapport qu'elle a diffusé juste à l'ouverture du débat ... et dont nous avons peu entendu parler !** Pourtant sa conclusion est très claire : « Les moyens financiers mobilisés par l'Etat – principalement au bénéfice des énergies renouvelables électriques – sont pourtant conséquents (5,3 Md€ en 2016), croissants et déséquilibrés entre les différentes filières de production. Le Parlement est également insuffisamment associé à la définition des objectifs de cette politique publique et des charges budgétaires qu'elle génère. L'actualisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018 doit permettre l'émergence d'une stratégie énergétique plus concertée et cohérente. Celle-ci doit préalablement reposer sur le calcul et la mise en évidence du coût complet du mix énergétique envisagé et des soutiens qu'il induirait. La Cour propose deux orientations et formule six recommandations à cet effet. »

- **Aucune information objective n'a non plus été donnée sur ce qui se passait chez nos proches voisins, dont l'expérience est pourtant précieuse.** En particulier l'Allemagne, dont « l'Energiewende » a multiplié les productions éoliennes et photovoltaïques (près de 5 fois celles de la France) pour un coût de 125 milliards d'euros dépensés entre 2000 et 2015, auxquels il faut ajouter 280 autres milliards pour la période 2016-2025 et plus de 100 milliards au-delà, si bien que l'addition totale devrait dépasser la somme astronomique de 520 milliards d'euros selon les dernières estimations ! Tout cela sans effet notable sur la réduction des émissions de CO₂ du pays qui sont en 2017 légèrement plus élevées qu'en 2009, ce qui signe un échec retentissant de ce choix. Dont le résultat le plus tangible pour le consommateur domestique allemand est qu'il paie un kWh d'électricité à un prix supérieur de 85% à celui de son homologue français... Pourquoi n'en a-t-on pas informé les citoyens-consommateurs français, qui se disent favorables à l'électricité éolienne et photovoltaïque dans les sondages, mais certainement pas à ce prix qui serait insoutenable pour la plupart d'entre eux !

- Enfin, au-delà de ces lacunes d'information pourtant essentielles pour éclairer les citoyens, **mettre sur le même plan, d'une part les opinions, voire dans certains cas les humeurs du moment de citoyens pas toujours bien informés, d'autre part le cahier d'acteur de l'instance scientifique la plus éminente du pays, l'Académie des sciences (mais aussi ceux de l'Académie des technologies et d'autres instances scientifiques ou économiques reconnues) implique certaines précautions.** C'est en effet opposer des opinions personnelles, recevables en tant que telles, mais dont la rationalité et le réalisme ne sont pas systématiquement acquis, et les connaissances scientifiques longuement acquises, validées et prouvées, qui ne se votent ni ne se décrètent, mais imposent leur réalité et limites physiques aux humains.

Face à un sujet aussi stratégique et complexe que celui de l'avenir énergétique du pays, des décisions prises en dehors de strictes règles de rationalité et de réalisme conduiraient à des désastres économiques et sociaux majeurs. Le caractère systémique de cette transition venant en outre complexifier ces décisions, comme le montre malheureusement l'affectation de l'essentiel des subventions aux énergies renouvelables électriques, alors même que l'électricité française était déjà largement décarbonée. **Le manque de moyens financiers qui en est résulté pour décarboner les deux principaux secteurs de loin les plus émetteurs de CO₂, à savoir les transports et l'habitat, ayant conduit aux augmentations des émissions du pays observées depuis trois ans, alors même qu'elles auraient dû baisser afin de respecter les objectifs fixés en 2020 et au-delà.** Le pays n'a plus les moyens de se tromper à l'avenir !

Nous comptons sur vous, Madame la Présidente, pour relayer ces réflexions au Maître d'ouvrage et, si nous avons une recommandation à formuler à ce dernier, elle se résumerait en une phrase : tenir le plus grand compte des avis et recommandations contenues dans le cahier d'acteur de l'Académie des sciences. Quelles priorités choisir ? Electrification dans tous les domaines en s'appuyant sur un mix électrique qui est notre atout majeur, réduire la consommation de pétrole dans les transports, éliminer le chauffage fuel et réduire le chauffage gaz naturel dans la construction neuve, professionnaliser le secteur de la rénovation énergétique pour une efficacité énergétique au meilleur coût.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Claude JEANDRON
Président

